

PROCÈS - VERBAL

de l'assemblée statutaire ordinaire des délégués du 8 juin 2022 à 20h00 à la salle de la Chaumière à Vallon

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Thierry Billieux ouvre l'assemblée à 20h05. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction, aux collaborateurs permanents de l'Association.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Vallon pour la mise à disposition de la salle.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un scrutateur

Eric Soutter est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15.12.2021

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2021 à Missy n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2021

Le 52^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu dans son intégralité. Thierry Bovet, fontainier, donne quelques précisions, notamment sur les graphiques et le rapport de production. Les rapports d'analyses sont sur le site internet ou sur demande pour des explications plus spécifiques. Il reste à disposition des personnes qui auraient des questions. Alain Bally relève le bon fonctionnement de l'association et est fier d'en être le président.

La discussion est ouverte.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2021, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2021

Martial Berset, trésorier, présente les comptes de pertes et profits ainsi que le bilan 2021 de l'association. Comme chaque personne a pu les étudier dans le rapport de gestion reçu, il n'est passé en revue que les grandes lignes. Les amortissements pour une somme de Fr. 508'901.00 sont détaillés. Le total des charges est de Fr. 1'476'300.75, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés. Les produits divers correspondent notamment à la contribution annuelle du syndicat d'arrosage et à la vente d'eau de secours. Il n'y a pas eu d'achat d'eau en 2021.

Au bilan au 31.12.2021, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, 2'300'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, 2'900'000.--, 0.35 %, échéance au 30.08.2028

BCF, 1'000'000.--, 0.55 %, échéance au 31.03.2023

RAI, 1'000'000.--, 0.88 %, échéance au 30.04.2026

BCF, 3'072'000.--, 0.65 %, échéance au 15.12.2025

RAI, 2'880'000.--, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

Le fonds de renouvellement des installations de Fr. 400'000.-- sera annulé lorsque nous passerons au plan comptable MCH2. Les amortissements vont aussi baisser avec le nouveau plan comptable.

6.1 Rapport de l'organe de révision

Myriam Baudin, réviseur responsable, donne lecture du rapport de révision établi par Fiduflex SA.

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au comité de direction. Le comité de direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conclusion de notre rapport, nous vous recommandons l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total du bilan de CHF 13'673'474.85.

Estavayer-le-Lac, le 6 avril 2022, Fiduflex SA, Myriam Baudin, réviseur responsable

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

6.2 Approbation et décharge aux organes respectifs

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2021 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset ainsi qu'à l'organe de révision.

7. Décompte final 2021

Le décompte final de répartition des charges 2021 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2021, qui est accepté à l'unanimité.

8. Essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin et crédit y relatif

La parole est donnée à Daniel Faerber, ingénieur, pour la présentation de cet investissement. Le document suivant a été transmis avec la convocation de ce soir. Notre ingénieur illustre ses explications avec une présentation résumée de ce document.

Problématique des métabolites du chlorothalonil – essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin

Préambule

L'ABV a réalisé en 2021 un essai pilote d'abattement des métabolites du chlorothalonil par filtration sur charbon actif en grains (février à septembre 2021) à l'usine de Cudrefin. Cet essai visait à confirmer que ce processus d'abattement des métabolites du chlorothalonil fonctionne et à le documenter. Cet essai a été réalisé avec la collaboration de l'OFCO et des SI de Morat. Cet essai va être complété par une deuxième série afin d'identifier les pistes d'amélioration de ce traitement, dans le but d'en réduire les coûts d'exploitation. Ce type de traitement par adsorption des

micropolluants sur CAG est celui mis en œuvre à l'échelle industrielle à l'usine de Cudrefin.

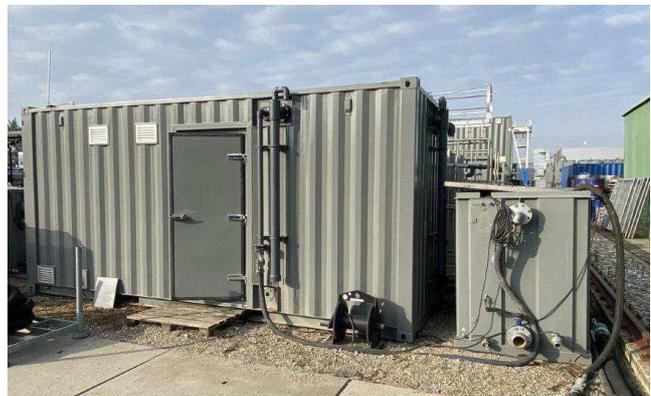
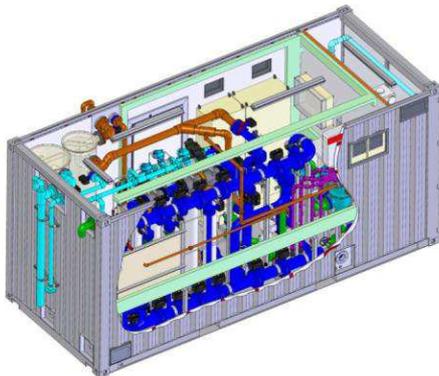
Une autre alternative au procédé de traitement par adsorption est celui des traitements dits membranaires. L'ultrafiltration (usine de Cudrefin) en fait partie mais n'a pas d'action sur les micropolluants (maille de filtration trop importante). La nanofiltration ou l'osmose-inverse sont des techniques performantes en terme d'abattement des micropolluants. Toutefois, à ce stade, ces procédés ont généralement des seuils de filtration tellement fins que même la minéralité de l'eau est altérée.

Par ailleurs ces procédés sont énergivores et nécessitent généralement l'adjonction de chimie (produit anti-scalant notamment).

Cependant, les fabricants de membranes ont fait de nets progrès au cours des dernières années. Récemment, des membranes très prometteuses sont apparues. Dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'usine de Cudrefin (fin 2021) des échanges ont eu lieu entre l'ABV, Wabag Technique de l'Eau SA et CSD Ingénieurs SA. Par ses contacts Wabag, serait à même de proposer à l'ABV un pilote de nanofiltration containérisé fabriqué par la société Logisticon aux Pays-Bas.

Description sommaire du pilote

Le pilote proposé par Wabag/Logisticon est un pilote semi-industriel de capacité ~10m³/h. L'installation, conçue par Logisticon, est containérisée (container 20 pieds) et donc relativement facile à mettre en place.



La membrane proposée est de type fibre creuse (PES, 400 Dalton) fournie par la maison NX Filtration, spécialiste reconnu en la matière. Ce type de membrane est prometteur avec de bons rendements hydrauliques et énergétiques attendus. Les membranes sont montées dans des modules industriels (similaires aux modules d'ultrafiltration de l'usine de Cudrefin). Le fonctionnement est automatisé et modulable et permet de tester toute une panoplie de paramètres de filtration, avec un contrôle en continu à distance et un enregistrement des principaux paramètres de filtration.

De façon générale l'application des résultats d'essais de laboratoire à la réalité s'accompagne toujours de différences entre la théorie et la pratique, parfois importantes. Néanmoins la conception et la taille de ce pilote permettront une bonne transposition des résultats à l'échelle d'une usine, car les débits sont conséquents et le matériel est du matériel directement prévu pour ces applications.

Objectif de l'essai pilote

Dans la perspective de la construction à venir de la nouvelle usine de filtration de Portalban, l'essai pilote de nanofiltration doit entre autre répondre aux objectifs/questions suivantes :

- Performance de la nanofiltration : micropolluants (spécialement les métabolites du chlorothalonil), minéralisation de l'eau, équilibre calco-carbonique, carbone organique dissous, etc.
- Qualité d'eau nécessaire au bon fonctionnement de la nanofiltration (eau brute ou eau ultrafiltrée).
- Influence des différents paramètres de filtration : flux, pressions, pertes de charge, énergie et rendement hydraulique.
- Fonctionnement de la membrane sur la durée : possibilité de fonctionnement sans anti-scalant sur la durée.
- Concentrats (respectivement eaux de rétro lavages) : qualité et quantité, et in fine destination.
- Exploitation de la membrane : fréquence et type de rétrolavages, lessives, maintenances, durée, disponibilité de la membrane.
- Exploitation de la membrane : en comparaison avec une ultrafiltration (type Cudrefin, connue et maîtrisée par l'ABV) quelles différences cette technique implique-t-elle en terme de coûts et technicité d'exploitation ?
- Concept multi-barrières : dans la perspective de la mise en œuvre à l'échelle d'une usine (Portalban) quelles étapes amont et aval à la nanofiltration sont nécessaires ou recommandées ?
- Estimation sommaire des coûts d'exploitation pour une mise en œuvre à grande échelle.

Mise en œuvre du pilote

La mise en œuvre de l'essais pilote à l'usine de Cudrefin présente l'avantage de permettre de disposer de différentes qualités d'eau pour alimenter l'installation (eau brute, ou eau ultrafiltrée par exemple).

A ce stade nous prévoyons une mise en œuvre de l'installation sur la place Delamuraz, à proximité immédiate de l'édicule d'entrée de l'usine de filtration.



Localisation envisagée
pour l'installation pilote

L'installation comporte le container principal, le bac d'alimentation en eau et les raccordements.

L'alimentation électrique nécessite l'installation d'une prise supplémentaire 63 A dans l'usine de Cudrefin.

L'alimentation en eau brute et les raccordements aux eaux usées et eaux claires pourraient être enterrés à faible profondeur pour ne pas entraver la circulation sur la place.

Le container est isolé thermiquement ce qui permet également d'amoindrir le faible bruit de l'installation. Cas échéant, le compresseur d'air nécessaire au fonctionnement pourrait être déplacé dans l'usine de Cudrefin pour éviter d'éventuels désagréments ponctuels.

Une clôture de chantier devra être mise en œuvre autour de l'installation afin d'empêcher tout désagrément. Un panneau explicatif pourrait permettre une bonne communication avec les riverains.

D'après les contacts avec la Commune de Cudrefin, cette solution pourrait être mise en œuvre avec l'accord de la Commune. Toutefois, selon sa durée, sa mise en place nécessite une mise à l'enquête publique selon procédure CAMAC.

Le pilote lui-même sera assuré par Logisticon.

Déroulement des essais pilotes, résultats et interprétations

La durée des essais pilotes est préliminairement estimée de 3 à 12 mois. Les premiers résultats permettront rapidement de déterminer si la prolongation des essais au-delà de 3 mois a un intérêt. Compte tenu des frais fixes, si les premiers résultats sont probants, plus l'essai sera long plus il sera représentatif.

Un programme d'analyse permettra de suivre précisément les performances du pilote (caractéristique de l'eau brute, de l'eau filtrée et

des concentrats). L'OFCO serait disposé à réaliser ces analyses à tarif préférentiel.

Les prestations prévues pour réaliser cet essai pilote sont prévues de la façon suivante :

- Evaluation préliminaire des coûts : CSD / Wabag / ABV (réalisé à ce stade) ;
- Coordination générale : CSD en collaboration avec l'ABV ;
- Mise à disposition du pilote : Wabag (Logisticon) ;
- Raccordement du pilote : Génie civil / Electricien / ABV / Wabag / CSD ;
- Mise en service de pilote et exploitation du pilote : Wabag (en concertation avec ABV / CSD) ;
- Analyse d'eau : prélèvement ABV, analyse OFCO ;
- Interprétation et analyse des résultats : Wabag / CSD en collaboration avec l'ABV.

Dans un premier temps, le pilote sera alimenté directement en eau brute depuis le puits d'eau brute de l'usine de Cudrefin. Cela correspond à l'objectif attendu (soit remplacer si possible l'ultrafiltration par la nanofiltration).

Wabag/Logisticon proposeront un programme de test à différents flux et mode d'exploitation des membranes compte tenu de l'expérience du producteur du pilote sur d'autres eaux.

Les premiers résultats (à savoir l'influence sur les micropolluants et les autres paramètres de l'eau) seront connus relativement rapidement.

Ensuite les essais viseront d'une part à confirmer les performances sur la durée mais surtout à répondre aux autres objectifs du pilote (notamment valider le fonctionnement sans anti-scalant). Ces résultats ne seront connus qu'à la fin de l'essai.

Estimation sommaire des coûts

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif de l'estimation préliminaire des coûts de cet essai, en fonction de sa durée (plage de 3 à 12 mois idéalement) :

Pos	Description sommaire	Prestataire	Estimation sommaire HT	
			3 mois	12 mois
1	Estimation préliminaire / conception de l'essai	CSD / Wabag / ABV	15'000.-	15'000.-
2	Coordination générale	CSD	5'000.-	5'000.-
3	Demande d'autorisation (ev. mise à l'enquête publique selon nécessité)	CSD	5'000.-	5'000.-
4	Location du pilote (tarif mensuel préférentiel)	Wabag (Logisticon)	27'600.-	110'400.-
5	Transport, mise en place, levage, installation du pilote, montage, mise en service	Wabag (logisticon) / ent. Levage	82'500.-	82'500.-
6	Raccordement du pilote en eau brute (pompe et conduites)	Génie civil / ABV / CSD	5'000.-	5'000.-
7	Raccordement du pilote aux eaux usées et eaux claires (conduites enterrées et chambres)	Génie civil / ABV / CSD	15'000.-	15'000.-
8	Raccordement électrique du pilote	RBM Electricité / ABV / CSD	3'000.-	3'000.-
9	Mise en place d'une clôture, panneau explicatif	ABV / CSD	3'000.-	3'000.-
10	Déshumidification et travaux divers	Divers / ABV / CSD	5'000.-	5'000.-
11	Exploitation du pilote, suivi des essais	Wabag / ABV / CSD	48'000.-	110'000.-
12	Programme d'analyse, prélèvements et analyses d'eau	ABV / OFCO / CSD	10'000.-	18'000.-
13	Analyse et interprétation des résultats, rapport d'essai	Wabag / CSD / ABV	20'500.-	31'500.-
14	Démontage, levage, évacuation du pilote et remise en état	Wabag / ent. Levage / ABV / CSD	15'000.-	15'000.-
TOTAL HT			259'600.-	423'400.-
Divers et imprévus (~15%)			38'400.-	63'600.-
TOTAL HT			298'000.-	487'000.-

Compte tenu de leurs intérêts respectifs pour cette technologie de filtration prometteuse, Wabag et CSD sont prêts à s'engager personnellement et financièrement pour la réalisation de cet essai de la façon suivante :

Description sommaire	Durée d'essais de 3 mois			Durée d'essai de 12 mois		
	Montant (HT)	répartition		Montant (HT)	répartition	
		Offert	ABV		Offert	ABV
Estimations total des coûts HT (compris divers et imprévus)	298'000.-			487'000.-		
Prestations Wabag <i>Location pilote et appui Logisticon, transport Prestations offertes</i>	171'000.-		47'600.-	284'600.-		130'400.-
		123'400			154'200.-	
Prestations CSD <i>Prestations offertes à 50%</i>	66'000.-			86'000.-		
		33'000.-	33'000.-		43'000.-	43'000.-
Solde, soit prestations de tiers, prestations internes ABV, divers et imprévus, etc...	61'000.-		61'000.-	116'400.-		116'400.-
		-			-	
Total (HT)	-	156'400.-	141'600.-	-	197'200.-	289'800

Dans le cas où cet essai est mené sur une année (cas où les premiers résultats sont suffisamment probants), le coût pour l'ABV est évalué à 312'000.- CHF TTC sur un coût total de 525'000.- CHF TTC.

Mise à disposition et publication des résultats

Compte tenu des efforts financiers consentis par chacun des partis prenants part à ce projet :

- La communication de l'intégralité des échanges et résultats est totalement ouverte entre les partenaires ABV, Wabag et CSD.

- L'ABV pourra utiliser l'intégralité des résultats dans le cadre des projets de l'ABV.
- Wabag souhaite que les données essentielles relatives à l'exploitation du pilote et de la membrane de nanofiltration ne soient pas diffusées en dehors du partenariat compte tenu des moyens mis gracieusement à disposition.
- L'OFCO souhaite pouvoir accéder aux principaux résultats.

Cas échéant, en cas de résultats positif, une publication dans une revue spécialisée est envisageable.

Recommandations

Nous recommandons à l'ABV de lancer cette essai pilote dans la perspective de la construction de la nouvelle usine de traitement de Portalban. La technologie proposée est à l'heure actuelle une des plus prometteuse dans la « famille » des techniques membranaires adaptées à la problématique (nanofiltration et osmose inverse), notamment au niveau des caractéristiques de la membrane.

Notamment, cet essai permettra d'effectuer une comparaison raisonnable et la plus objective possible entre la filière de l'usine de Cudrefin (pour laquelle l'ABV a réalisé et réalise des essais pilotes sur CAG) et celle de la nanofiltration afin de définir celle qui sera la plus adaptée. L'investissement réalisé à présent par l'ABV, quoique non négligeable, permettra de mieux maîtriser les coûts d'exploitation de la future usine et ceux pour de nombreuses années.

L'unique installation pilote de nanofiltration containérisé de Logisticon est actuellement encore en activité mais sera disponible d'ici début mai. L'installation est très demandée, mais Wabag a la priorité, grâce à ses bonnes relations avec Logisticon, ce qui représente une réelle opportunité.

Le partenariat proposé ABV / Wabag / Logisticon / CSD, avec une prise de risque en terme de coûts et de résultats partagés par différentes entités permet à chacun d'y trouver un avantage.

Enfin, vis-à-vis des communes membres, des consommateurs et des services cantonaux par ailleurs partie prenante (OFCO), l'ABV montre ainsi que la problématique des métabolites du chlorothalonil est un sujet à l'ordre du jour, malgré les incertitudes légales subsistants encore.

Annexes :

- Photos de l'installation pilote
- Plans de principe d'implantation de l'installation pilote

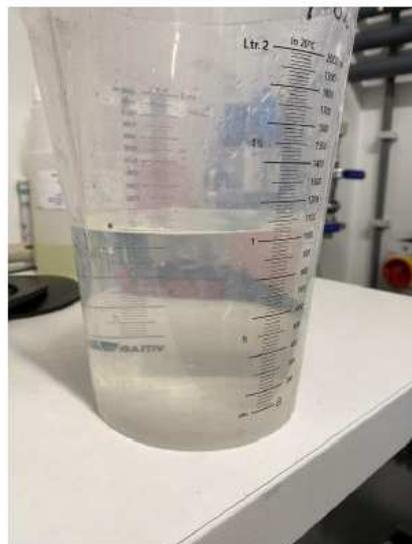
Photos de l'installation pilote containérisé proposée

(Actuellement en service au Pays-Bas)

Qualité d'eau brute en alimentation du pilote (situation actuelle au Pays-Bas)



Eau filtrée (aspect couleur)

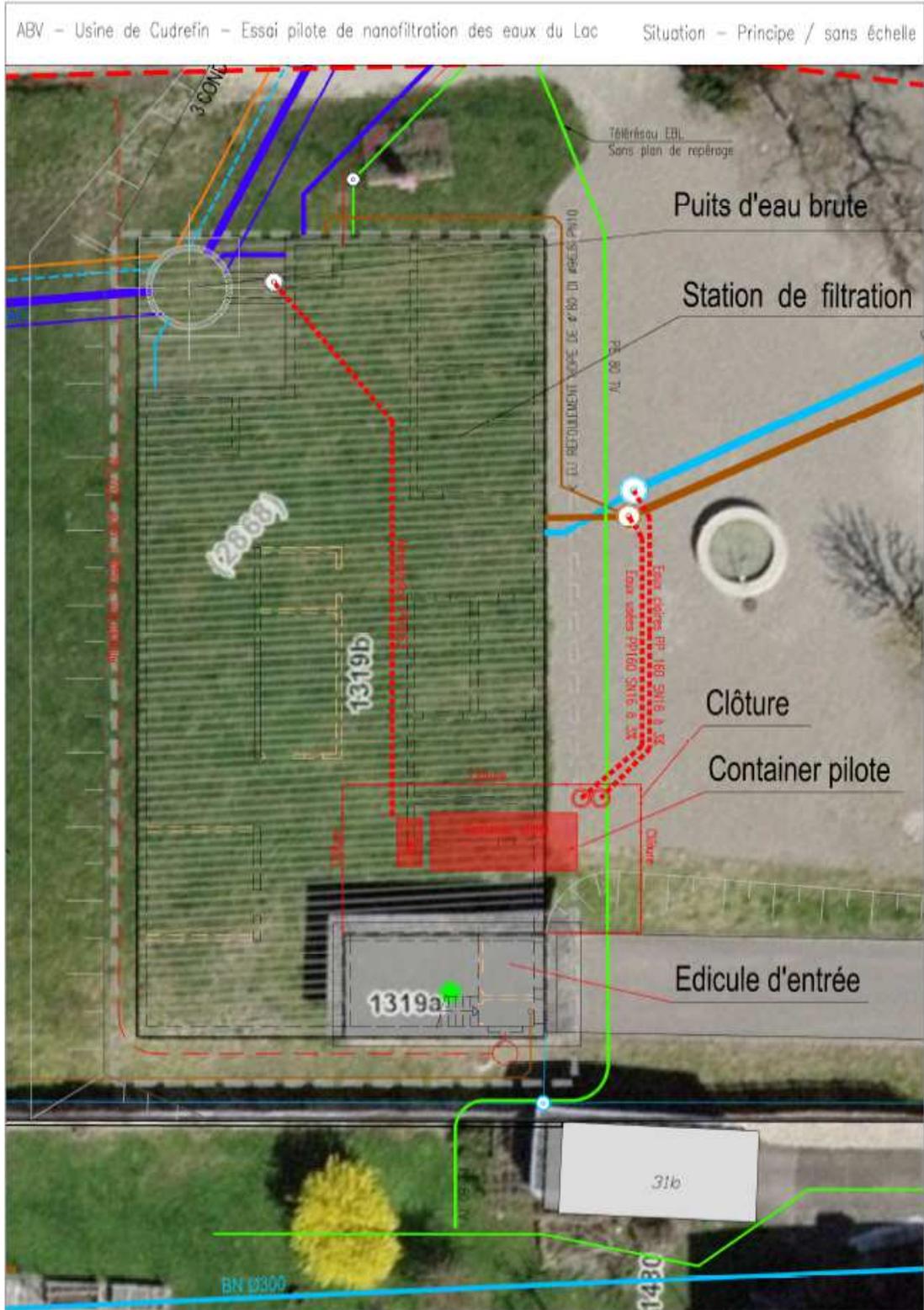


Vue extérieur du container pilote et du bac d'alimentation



Modules de nanofiltration





Eric Soutter demande si ce système permet la filtration de tous les micropolluants/phytosanitaires ou seulement du chlorothalonil ? Daniel Faerber explique le système de nanofiltration ainsi que les molécules qui seront filtrées.

Eric Soutter se demande encore si c'est bien à l'ABV d'investir dans ces tests ? Notre ingénieur relève notre obligation à fournir de l'eau potable à nos membres. Le canton ne fait pas de tests et il est recommandé de faire les tests sur notre eau. En effet, l'eau d'autres réseaux n'aura pas les mêmes propriétés ni les mêmes résultats de filtration.

Eric Soutter comprend donc que chaque région devra faire ses propres tests ? Tout dépendra du système de filtration et du retour d'expérience que nous aurons par la suite. EauService Lausanne fait des tests actuellement mais les résultats ne seront pas connus avant 2-3 ans.

Fabrice Currat intervient en signalant que dans les lacs, le taux de chlorothalonil n'est pas très élevé par rapport aux sources. Les résultats du recours de Syngenta vont bientôt tomber et risquent d'influencer l'objet que nous votons ce soir. Selon lui, l'arrêté du Tribunal Fédéral devrait être attendu. Daniel Faerber précise qu'il ne pas se focaliser sur le chlorothalonil. Il y a aussi le problème du carbone organique à régler et les futurs phytosanitaires que nous devons probablement traiter à l'avenir, les analyses venant de plus en plus poussées. Il s'agit également d'une occasion à ne pas louper d'avoir ce pilote car après il ne sera plus disponible car très demandé. Déontologiquement, les ingénieurs ne pourront pas mettre en soumission une filière de traitement pour la future station non testée ni prouvée. Alain Bally précise que cela fait des mois que le bureau exécutif en discute et étudie cet investissement. Mais il peut comprendre que les délégués peuvent sentir comme une pression ce soir pour ce point. Il faut voir ces tests comme un investissement pour toutes les futures installations que nous devons construire.

8.1 Approbation

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour. Il est accepté à une forte majorité, avec un avis contraire et deux abstentions, cet investissement de Fr. 312'000.-- pour l'essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin.

9. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

Thierry Bovet donne quelques informations sur l'exploitation, notamment sur l'info annuelle de la qualité de l'eau qui est dans le rapport. Les communes doivent faire en plus leur propres analyses et le communiquer à leurs abonnés.

Notre fontainier explique également les derniers travaux effectués dans le cadre de l'agrandissement de la station de Cudrefin. Les charbons actifs ont été changé avec le meilleur charbon des tests effectués. Dans le réseau, pas de grands problèmes à signaler hormis quelques germes relevés suite à des travaux mais ils sont maîtrisés.

10. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Thierry Billieux remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Vallon pour son accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Isabelle Guerry au nom de la commune de Vallon. Elle convie les personnes présentes à partager un repas servi au terme de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21h05.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 11 juillet 2022

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- MM. les Préfets des districts de la Broye, du Lac et de la Broye-Vully
- Fiduflex SA, organe de révision
- M. René Baechler, président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Guinnard et Seelmann, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et Beat Wolfisberg



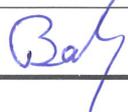
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES
VAUDOISES ET FRIBOURGEOISES DE LA BROYE ET DU VULLY



**ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES
DU 8 JUIN 2022 A 20.00 HEURES**

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	
	Eric Maillard	
	(Comité de direction) Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Lia Rosso	Excusée
	(Comité de direction) Olivier Pochon	
Chevroux	Jonathan Rey	
	(Comité de direction) Christian Bonny	
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	
	(Comité de direction) Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Jean-Daniel Keusen	
	Alexandre Elie	
	(Comité de direction) Philippe Cotting	
Gletterens	Nicolas Savoy	
	Eric Soutter	
	(Comité de direction) Serge Bongard	
Missy	Pierre Quillet	
	(Comité de direction) Laurent Morel	

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Mont-Vully	Michael Schick	
	Cédric Guillod	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	
St-Aubin	Michael Willimann	
	Jonathan Monney	Excusé
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Thierry Billieux	
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	I. Guerry
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	
	Léo Amiet	Excusé
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christophe Wieland	Excusé
Préfet de Broye-Vully	Olivier Piccard	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	
Fontainier	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Beat Wolfisberg	Excusé
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Patrick Seydoux	
SI de Morat	Jürg Kunz	
Etablissements de Bellechasse	Marcel Guinnard	
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	